



VILLE DE  
HOUILLES

# VILLE DE HOUILLES - EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 13 FÉVRIER 2025

DCM 25/036 – SYSTEME D'INFORMATIONS – Adhésion à une centrale  
d'achat spécialisée dans le domaine du numérique et des télécoms

République française

Département  
des Yvelines

Canton de Houilles

Le Conseil municipal  
se compose  
de **39 membres**

Le nombre  
des Conseillers  
municipaux en  
exercice est de **39**

Le 13 février 2025 à 19h04, le Conseil Municipal de la Commune de Houilles s'est réuni dans la salle Schœlcher en Mairie, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville, sous la présidence de Monsieur Julien CHAMBON, Maire de Houilles.

(Convocation et affichage effectués le 7 février 2025).

### PRÉSENTS :

M. CHAMBON Julien, M<sup>me</sup> SIMONIN Elsa, M<sup>me</sup> LABUS Ewa, M. BATTISTINI Clément, M<sup>me</sup> MARTINHO Sandrine, M. CHAMBERT Julien, M. MIQUEL Pierre, M. HAUDRECHY Christophe, M<sup>me</sup> COLLET Marina, M. SEKKAI Hadji, M. MAGA Sylvère, M<sup>me</sup> PRIM Céline, M<sup>me</sup> CHATELLET Brigitte, M<sup>me</sup> HERREBRECHT Christine, M. DE CAMARET Gilles, M<sup>me</sup> LECLERC Céline, M<sup>me</sup> LE LANN CONSTANS Isabelle, M. BORDES Joël, M. ROUSSET Serge, M<sup>me</sup> GOUAR Saara, M<sup>me</sup> RIBAUTE-PICARD Delphine, M. CADIOT Laurent, M. FONTANA Alexandre, M. HÉRAUD Christophe, M<sup>me</sup> COLLET Jennifer, M. GOUT Christophe, M<sup>me</sup> PRIVAT Christine, M. LECLERC Grégory, M. CADIOU Patrick, M<sup>me</sup> DUPLA Marie-Chantal, M<sup>me</sup> BELALA Monika.

### REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

- M<sup>me</sup> DUFOUR Florence par M<sup>me</sup> SIMONIN Elsa
- M. BERTRAND Romain par Mr GOUT Christophe
- M<sup>me</sup> MICHEL Fleur par Mr CADIOU Patrick
- M. BOIVIN Claude par M<sup>me</sup> BELALA Monika

### SORTIES EN COURS DE SÉANCE :

- M<sup>me</sup> COLLET Marina, sortie à 19h15 et revenue à 19h20 (a pris part à tous les votes, sauf la DCM n°25/022)
- M. FONTANA Alexandre, sorti à 20h14 et revenu à 20h31, puis de 22h15 à 22h22 (a pris part à tous les votes, sauf les DCM n°25/023, n°25/024 et n°25/025)
- M<sup>me</sup> SIMONIN Elsa, sortie à 21h28 et revenue à 21h49 (a pris part à tous les votes, sauf les DCM n°25/035 et n°25/036).

### ABSENCES :

- M<sup>me</sup> BROUTIN Gaëlle
- M<sup>me</sup> OROSCO Claire
- M<sup>me</sup> BARDARY Karine
- M. SIMONIN Sébastien

### SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

- M<sup>me</sup> GOUAR Saara a été désignée pour remplir ces fonctions.



# VILLE DE HOUILLES - CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 13 FÉVRIER 2025

VILLE DE  
HOUILLES

DCM 25/036  
DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION

**Objet : Adhésion à une centrale d'achat spécialisée dans le domaine du numérique et des télécoms dénommée « CANUT »**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Commande Publique,

**Considérant** le besoin de la Collectivité d'acquérir du matériel informatique de manière régulière pour soutenir ses activités et ses services à la population,

**Considérant** l'intérêt d'adhérer à la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT),

**Considérant** que l'achat, dans le domaine du numérique, est un poste budgétaire significatif, et qu'il est dans l'intérêt de la Collectivité de rechercher des moyens d'optimiser les coûts tout en garantissant la fiabilité du matériel acquis, la qualité des services et prestations réalisées,

**Considérant** que la mutualisation des achats constitue un levier important au regard de l'efficacité économique de la commande publique,

**Considérant** que les marchés du numérique et des télécoms sont techniques et évoluent en fonction des avancées technologiques, ce qui nécessite l'expertise d'acheteurs spécialisés et entièrement consacrés au suivi de cet environnement très dynamique,

**Considérant** l'opportunité de participer à la gouvernance d'une centrale d'achat d'envergure nationale,

**Considérant** que l'adhésion à la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT) permet à la Collectivité de bénéficier de tarifs préférentiels, de conditions contractuelles avantageuses et d'une meilleure gestion des achats dans le domaine numérique,

Accusé de réception en préfecture  
078-2178031 13-20250220-DCM25-036-DE  
Date de télétransmission : 20/02/2025  
Date de réception préfecture : 20/02/2025  
excès de pouvoir,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À LA MAJORITÉ DES VOTANTS (22 VOIX POUR DU GROUPE HOUILLES LA VILLE QUE J'AIME ET 11 ABSTENTIONS DONT 7 DU GROUPE ID COMMUNE, 3 VOIX DU GROUPE ALTERNATIVE CITOYENNE ÉCOLOGIQUE & SOLIDAIRE ET 1 DE M. HERAUD),

**Article 1<sup>er</sup> :** **APPROUVE** l'adhésion de la Commune à la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT) et la convention constitutive de groupement de commandes y afférente.

**Article 2 :** **PREND ACTE**, qu'en application de l'article 10.1 des statuts, le représentant légal en exercice, ou tout autre personne dont l'habilitation aura été notifiée par écrit, siège à l'assemblée générale de la CANUT, et désigne, à ce titre, le Directeur des systèmes d'information (DSI) pour représenter la Commune.

**Article 3 :** **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires pour formaliser cette adhésion et à prendre toutes les mesures nécessaires pour sa mise en œuvre.

**Article 4 :** **AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à réaliser et à suivre l'ensemble du processus de souscription aux marchés et aux actes associés auprès de la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT).

Ville de Houilles

Les formalités de l'article L2131-1 du CGCT ont été accomplies pour le présent acte.

AR. délivré le : 20 FEV. 2025

Publication effectuée le : 20 FEV. 2025

Exécutoire ce jour : 20 FEV. 2025

**Le Maire,  
Conseiller départemental des Yvelines,**



**Julien CHAMBON**

Accusé de réception en préfecture  
078-217803113-20250220-DCM25-036-DE  
Date de télétransmission : 20/02/2025  
Date de réception préfecture : 20/02/2025